



Derby du Dévoluy 2024 - Règlement de la course

L'Office de Tourisme du Dévoluy, Dévoluy Ski Développement, l'ESF et le Ski Club du Dévoluy organisent le 2 mars 2024, la troisième édition du Derby du Dévoluy.

1 / PARTICIPATION : L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, âgés de 5 ans minimum.

L'épreuve peut se faire au moyen de tout **engin de glisse disposant obligatoirement d'un système d'arrêt type stop ski ou équivalent**, notamment : ski, monoski (patinettes interdites), snowboard (bâtons interdits) télémark et fauteuil ski (départ en premier) + snowscoot et snooc (départ en dernier).

Tous les participants doivent justifier de leur aptitude médicale par la remise lors du retrait des dossards d'un certificat médical datant de moins d'un an attestant de l'aptitude physique à participer à cette compétition (non contre-indication aux sports de glisse cités ci-dessus).

Le certificat médical joint à la fiche d'inscription devra être établi, à la diligence et sous la responsabilité du participant, par un médecin exerçant dans l'un des pays de l'Union Européenne.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers.

2 / ENGAGEMENTS :

Les inscriptions seront possibles du 02/02/2024 au 01/03/2024 à minuit sur <https://www.njuko.net/derbydudevoly2024>, et sur place, à l'Office de Tourisme de La Joue du Loup le 02/03/2024, de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

- Pack 1 : 38€ (hors assurance) > inclus le forfait journée du 02/03/2024 + dossard du Derby + le BBQ et soirée DJ d'arrivée
- Pack 2 : 15 € (hors assurance) > pour les détenteurs d'un forfait (quel qu'il soit) inclus le dossard du Derby + le BBQ et soirée DJ d'arrivée

Le forfait ne prend pas en compte l'assurance de 3€ disponible auprès des points de vente.

Chaque pack inclut le dossard de la course, l'accès au départ, le BBQ et la soirée DJ d'arrivée.

Attention :



- les fermetures des remontées mécaniques seront les suivantes pour l'occasion :
> télésiège du Sommarel : 16h30

Les mineurs devront fournir une attestation parentale indiquant clairement
« l'autorisation à participer au Derby du Dévoluy ».
Le parent devra impérativement cosigner le règlement et le bulletin d'inscription.

3 / LES DOSSARDS :

Seuls les porteurs du dossard officiel pourront participer à l'épreuve. Les dossards seront à retirer à l'**Office de Tourisme de La Joue du Loup le 02/03/2024, de 9h à 12h et de 14h à 16h30**. Lors du retrait du dossard, chaque concurrent devra présenter **une pièce d'identité (gardée pour caution de la puce de chronométrage et du support du forfait)**. Un **certificat médical** prévu à l'article 2 du règlement (Ces documents seront conservés par l'organisation), sera requis si non présenté en ligne.

Un médecin sera sur place (Office de Tourisme de La Joue du Loup) au retrait des dossards le 02/03/2024 de 14h à 16h30 et délivrera gratuitement un certificat médical si besoin.

Le concurrent devra vérifier l'exactitude des informations le concernant, âge, sexe, discipline, équipe etc...

L'organisation ne pourra être tenue responsable d'éventuelles erreurs.

4 / REMONTÉES MÉCANIQUES :

Les concurrents munis de leur dossard se verront remettre un forfait de transport, strictement personnel valable uniquement le jour de l'épreuve.

Ce forfait sera remis lors du retrait du dossard (sauf pack 2).

Dévoluy Ski Développement est seul responsable de l'acheminement des concurrents jusqu'au départ de la course.

5 / DEGUISEMENTS :

Les participants sont autorisés et même invités à se déguiser. Une remise des prix spécifique sera organisée.

6 / DÉPART :

Le départ se fera par vagues de 6 personnes maximum. L'ordre de départ sera aléatoire. Une même vague = une discipline : Snowboard, Ski, Monoski, Télémart. Les handiskis prendront en premier le départ. L'organisation invitera les familles avec enfants à partir en dernier. Le premier départ est prévu, si les conditions le permettent à 17h.

7 / PARCOURS :



Le départ est situé à l'arrivée du télésiège du Sommarel à 2300 mètres d'altitude (en fonction des conditions en altitude), et l'arrivée, au niveau de l'arche Le Dévoluy installée sur la piste des Fontettes. Entre ces 2 points, l'itinéraire est balisé par de la rubalise jaune floquée Le Dévoluy. **Le non-respect de ce balisage entraînera la disqualification du concurrent.**

Aucune assistance ou aide extérieure durant la course n'est autorisée, à l'exclusion de l'assistance médicale mise en place par l'organisateur et celle de l'accompagnant des handiskieurs.

8 / RECONNAISSANCE :

La reconnaissance est libre et sous la seule responsabilité des participants.

9 / ETAT DU TERRAIN :

Le terrain fera l'objet d'un damage nocturne. Les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de cette préparation et ses conséquences sur la skiabilité du manteau neigeux qui en résultera.

10 / SÉCURITÉ :

Briefing coureurs sur la ligne de départ, le 02/03/2024, à 17h : **présence obligatoire.**

Le port du casque homologué ski est obligatoire.

Attention particulière : en cas de chute importante ou « lourde », le/la participante concerné devra suivre les directives strictes des personnels dédiés au secours sous l'autorité du Comité sécurité course.

11 / DROIT A L'IMAGE

Le ou la participante accepte que son image (photo ou vidéos) puisse être utilisée à des vocations promotionnelles et accepte le survol de sa personne par un drone lors de l'épreuve.

12 / HANDISKIEUR :

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, vous devrez être complètement autonome avec votre ou vos accompagnants. Ce qui implique accès au point de départ, course et retour. Lors de votre inscription vous devrez informer la personne responsable des inscriptions de la composition du binôme que vous formerez avec votre accompagnant.

Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'handiskieurs en fonction des moyens techniques disponibles.

13 / ÉTHIQUE :



Vous évoluez sur des terrains de montagne et en altitude. Nous vous demandons de respecter ces espaces. Ne rien jeter au sol. Lors de vos reconnaissances nous vous demandons de respecter les autres usagers de ces mêmes espaces.

14 / SANCTIONS :

Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Course ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

15 / CHRONOMÉTRAGE :

Un système de chronométrage professionnel est mis en œuvre. Cependant des erreurs peuvent subvenir.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage.

Votre attention est tout particulièrement attirée sur le principe d'avoir à tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, une excellente lisibilité de votre dossard. Chaque concurrent devra impérativement montrer son dossard au passage de la ligne. Chaque concurrent devra remettre sa puce de chronométrage sur le stand dédié à cet effet, sur le front de neige. Lors de cette remise, il lui sera remis sa pièce d'identité. Toute puce de chronométrage non restituée sera facturée 75€ au concurrent.

16 / CLASSEMENT ET RECOMPENSES:

Il sera établi un classement :

- Ski scratch dame (3 récompenses)
- Ski scratch homme (3 récompenses)
- Snow scratch dame (3 récompenses)
- Snow scratch homme (3 récompenses)
- ESF scratch dame (3 récompenses)
- ESF scratch homme (3 récompenses)
- Catégories enfants selon tranche d'âge en présence
- Plus beaux déguisement (1 récompense dame, 1 récompense homme, 1 récompense enfant)
- Pour chaque discipline : télémark, snooc, monoski, snowscoot, handi : il sera récompensé la première dame et premier homme.

Toute réclamation relative au classement devra être formulée par écrit et remise au Comité d'Organisation, dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats provisoire. Le Comité d'Organisation statuera souverainement et sans recours sur chaque réclamation.



17 / ASSURANCES :

Le prix de l'inscription ne comprend pas d'assurance qui vous couvrirait uniquement lors de l'épreuve. Il revient pour chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré pour participer à ce type d'épreuve, notamment en responsabilité civile.

18 / ANNULATION :

Le Comité de course ayant mandat du Comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et de reporter ou d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'instabilité du manteau neigeux. En outre, l'épreuve pourra ne pas avoir lieu ou être interrompue si les conditions météorologiques ne permettent pas le décollage et l'intervention des secours hélicoptérés.

En cas d'annulation au jour de l'épreuve, les participants devront suivre impérativement les consignes de l'organisation.

Le Comité de Course ayant mandat du Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement la course en cas de force majeure.

19 / REMBOURSEMENT :

Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, le prix des engagements sera remboursé.

Un remboursement pourra être effectué sur présentation d'un certificat médical et de tout document justificatif au plus tard une semaine avant la course.

20 / CONTESTATIONS :

Toute contestation dirigée contre le Comité d'organisation ou relative à l'application du présent règlement, sera portée devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quelle que soit la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements. La version française du présent règlement faisant foi.